

Deuxième édition
2020-07

**Chariots de manutention —
Vérification de la stabilité —**

**Partie 5:
Chariots à chargement latéral**

Industrial trucks — Verification of stability —

iTEH Standards

**(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview**

[ISO 22915-5:2020](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/ba540207-a45e-4e1b-91da-9a1301a884e3/iso-22915-5-2020>



Numéro de référence
ISO 22915-5:2020(F)

© ISO 2020

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO 22915-5:2020](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/ba540207-a45e-4e1b-91da-9a1301a884e3/iso-22915-5-2020>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2020

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

	Page
Avant-propos.....	iv
1 Domaine d'application.....	1
2 Références normatives.....	1
3 Termes et définitions.....	1
4 Conditions d'essai.....	1
4.1 Généralités.....	1
4.2 Position du chariot sur la plate-forme inclinable.....	1
4.3 Position du point de repère de charge.....	2
5 Vérification de la stabilité.....	4
6 Marquage.....	4
Bibliographie	8

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO 22915-5:2020](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/ba540207-a45e-4e1b-91da-9a1301a884e3/iso-22915-5-2020>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçus par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 110, *Chariots de manutention*, Sous-comité SC 2, Sécurité des chariots de manutention automoteurs.
b-91da-9a1301a884e3/iso-22915-5-2020

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 22915-5:2014), qui a fait l'objet d'une révision mineure.

La principale modification par rapport à l'édition précédente est la mise à jour de [l'Article 2](#) suite au remplacement de l'ISO 5053 par l'ISO 5053-1.

Une liste de toutes les parties de la série ISO 22915 se trouve sur le site Web de l'ISO.

Il convient que tout retour d'information ou questions sur le présent document soit adressé à l'organisme national de normalisation de l'utilisateur. Une liste complète de ces organismes peut être consultée à l'adresse www.iso.org/members.html.

Chariots de manutention — Vérification de la stabilité —

Partie 5: Chariots à chargement latéral

1 Domaine d'application

Le présent document spécifie les essais pour vérifier la stabilité des chariots à chargement latéral à mât ou bras de fourche inclinables ou non inclinables. Il est applicable aux chariots équipés de bras de fourche et/ou d'accessoires.

2 Références normatives

Les documents suivants sont cités dans le texte de sorte qu'ils constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 3691-1, *Chariots de manutention — Exigences de sécurité et vérification — Partie 1: Chariots de manutention automoteurs, autres que les chariots sans conducteur, les chariots à portée variable et les chariots transporteurs de charges*

ISO 22915-1, *Chariots de manutention — Vérification de la stabilité — Partie 1: Généralités*

ISO 5053-1, *Chariots de manutention — Vocabulaire — Partie 1 : Types de chariots de manutention*

3 Termes et définitions

[ISO 22915-5:2020](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/ba540207-a45e-4e1b-91da-9a1301a884e3/iso-22915-5-2020>

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'ISO 5053-1 et l'ISO 22915-1 s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes :

- ISO Online browsing platform : disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>
- IEC Electropedia : disponible à l'adresse <http://www.electropedia.org/>

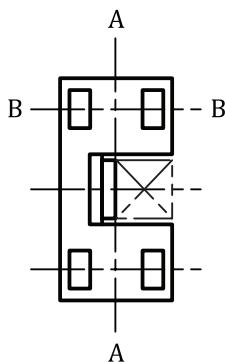
4 Conditions d'essai

4.1 Généralités

Voir l'ISO 22915-1.

4.2 Position du chariot sur la plate-forme inclinable

L'indication de l'essieu directeur articulé est la ligne médiane de l'essieu. L'allocation de l'indication est définie à la [Figure 1](#).

**Légende**

A-A plan médian longitudinal du chariot

B-B essieu directeur articulé

Figure 1 — Essieu directeur articulé, plan médian longitudinal

Le chariot doit être positionné sur la plate-forme inclinable avec la ligne M-N parallèle à l'axe d'inclinaison, X-Y, de la plate-forme inclinable.

Le point N est le point médian de la zone de contact entre la surface de la plate-forme inclinable et une roue non articulée, ou d'une semelle de stabilisateur. Le point M est défini comme suit.

- Pour les chariots avec un essieu directeur articulé, B-B, conçu pour s'articuler approximativement autour du plan médian longitudinal du chariot, A-A, la projection sur la plate-forme inclinable du point d'intersection du plan médian longitudinal du chariot avec l'axe de cet essieu articulé (voir la [Figure 1](#)).
- Pour les chariots sans essieu articulé, ou avec verrouillage d'essieu ou des stabilisateurs en cours d'utilisation, le point médian de la surface de contact entre la plate-forme inclinable et une autre roue ou semelle de stabilisateur.

https://standards.itk.ai/catalog/standards/iso/bsi540207_e45c_4c1b_91de_9e1201e884e2/iso_22915-5-2020
Lorsque la capacité du chariot est liée à l'utilisation de stabilisateurs, de verrouillage de suspension, etc., ces systèmes doivent être utilisés pendant les essais. Si le chariot peut être utilisé sans leur engagement, un essai supplémentaire doit être réalisé dans cette configuration.

4.3 Position du point de repère de charge

Les essais 1 et 5 doivent être conduits avec la position horizontale du point de repère de charge, E (voir les [Figures 2, 3 et 4](#)) inchangée lorsqu'il est élevé depuis sa position basse.

Au moyen d'un fil à plomb ou autre équipement approprié, amener le mât vertical. Elever la fourche et la charge d'essai prescrite à approximativement 300 mm au-dessus de la plate-forme inclinable. Avec la face avant de la partie verticale du bras de fourche verticale, établir un point, E, sur la fourche ou sur le tablier porte-fourche ayant une position fixe par rapport au centre de gravité de la charge d'essai. Le point E, doit être utilisé pour fournir un point de repère, F, sur la plate-forme inclinable. Lorsque le mât est déployé, un nouveau point, F₁, sur la plate-forme inclinable peut apparaître, comme illustré à la Figure 3. Par les ajustements suivant, ce nouveau point, F₁, peut être ramené à la position initiale de F.

Pour les chariots avec mâts inclinables, les changements de la position de F₁ doivent être corrigés par variation de l'inclinaison du mât dans les limites permises par la conception du chariot.

Les ajustements ne peuvent pas être réalisés sur les chariots ayant des mâts non inclinables ou un tablier porte-fourche. La rétraction du mât n'est pas permise.